



economiesuisse
Dr Meinrad Vetter
Hegibachstrasse
8032 Zürich

Lausanne, le 15 septembre 2011
U:\1p\politique_economique\consultations\2011\POL1152
LMA/khi

Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Institut fédéral de météorologie et de climatologie (Loi sur la météorologie, LMét.): procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 30 juin dernier, relatif aux dossiers mentionnés sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

D'une manière générale, la CVCI considère que la décentralisation de l'Administration fédérale favorise de nouvelles implantations dans des cantons, choisis en fonction d'aspects économiques. Elle développe dans une certaine mesure une meilleure répartition linguistique et économique de l'Administration fédérale. Financièrement, la transformation d'une gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire en un établissement de droit public plus autonome contribue à l'amélioration des performances financières.

Pour ces raisons, la CVCI approuve dans son principe le projet de LMét. Elle adhère à l'idée que l'Office de climatologie acquerra, par sa transformation, une meilleure efficacité dans ses tâches ainsi qu'une **meilleure indépendance financière**. Le renforcement de son autonomie permettra à l'établissement d'améliorer sa gestion qui deviendra plus transparente.

La possibilité pour l'Institut de fournir, à certaines conditions, des prestations commerciales à des tiers, lorsque celles-ci permettent d'améliorer le financement de l'institut contribue à son autofinancement. Conformément à l'art. 4 al. 4, il faut toutefois veiller à l'interdiction de toutes subventions croisées des prestations commerciales par les contributions étatiques.

Considérant que ce projet favorise l'efficacité du travail et l'indépendance financière de l'actuel Office de climatologie, que la décentralisation contribue à une meilleure répartition économique de l'Administration fédérale, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie y adhère sans objection.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous adressons nos respectueuses salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Lydia Masméjan
Responsable de projet